

Questions orales

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait très bien que, lorsque le chef de l'opposition a présenté cette motion, nous pensions que le gouvernement allait obtenir ces garanties. Or, il est clair aujourd'hui que ce n'est pas le cas.

Ma seconde question s'adresse au ministre de la Défense nationale. La seconde partie du mandat de l'ONU mentionne que les forces de maintien de la paix doivent aider le gouvernement libanais à rétablir son autorité au Sud-Liban. Cela revient en fait à faire intervenir les forces de maintien de la paix dans une guerre civile qui dure depuis plus d'un an. C'est leur demander de rétablir l'autorité des perdants de l'année dernière dans cette région. Le ministre se félicite-t-il d'avoir placé nos militaires dans cette situation?

● (1442)

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que les conservateurs s'entendent sur une position commune à cet égard. Nous, nous avons certes fait l'unanimité sur notre position.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: On a satisfait aux conditions nécessaires dans la situation actuelle à la suite de la visite aux Nations Unies du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui était accompagné d'officiers militaires supérieurs. L'entreprise comporte un élément de risque, mais nous sommes convaincus que nos troupes jouent un rôle essentiel dans la région pour permettre à la situation de se stabiliser et aux autorités qui devraient normalement détenir le contrôle de pouvoir éventuellement s'en emparer.

M. McKinnon: Entre autres critères, le Canada a toujours insisté pour que l'envoi de troupes pour assurer le maintien de la paix—et je cite—fasse suite à un règlement politique, ou du moins à un espoir raisonnable de règlement négocié. L'honorable représentant est-il convaincu qu'une telle condition existe dans cette région?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, on est certes sur la voie d'un tel règlement. Rien n'est parfait quand ces opérations militaires débutent, mais nous nous employons de notre mieux à rétablir la stabilité dans cette région.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SUPPRESSION DE CERTAINES PRESTATIONS— L'AUGMENTATION DES FRAIS PROVINCIAUX D'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. A cause de l'incompétence avec laquelle le gouvernement actuel a géré notre économie, tout le poids de ses erreurs va retomber sur les municipalités, en ce sens que les contribuables devront maintenant assumer le coût accru des allocations sociales. L'une des causes du problème—et le ministre lui-même l'a mentionné—c'est le retard indu entre la présentation des demandes d'assurance-chômage et le premier versement des prestations. Dans l'intervalle, les candidats n'ont d'autre choix que de se tourner vers l'assistance sociale.

Je voudrais savoir si l'on prend maintenant des mesures précises afin d'inciter les bureaux d'assurance-chômage à accélérer l'examen des demandes. Assurément, le ministre peut résoudre promptement ce problème en faisant preuve d'un certain sens des responsabilités.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de répéter que je suis loin d'être entièrement d'accord sur les prémisses de la question du député. Les études que nous avons effectuées au cours des deux dernières années montrent que les deux tiers des personnes qui avaient épuisé leurs prestations s'étaient trouvés un emploi très rapidement et que seulement 4 p. 100 d'entre elles ont dû recourir à l'assistance sociale. Le député saute aux conclusions, mais d'après ceux qui ont étudié la question, il nous faudra plus de temps avant de pouvoir juger des conséquences exactes.

En ce qui a trait à l'efficacité, nous avons établi une période d'attente de deux semaines. Nous avons déclaré aux provinces que si les demandes d'assistance sociale causent des inquiétudes parce que les gens doivent attendre trop longtemps pour leurs chèques, nous sommes prêts à conclure une entente avec elles. En fait, nous mettrons de l'argent à leur disposition. Ainsi, lorsque les chèques d'assurance-chômage seront prêts, ils pourront être envoyés aux bureaux d'assistance sociale pour aider à résoudre ce problème. Je suis convaincu que les fonctionnaires qui s'occupent de ce problème font preuve d'une remarquable efficacité, même si, bien sûr, ils pourraient faire encore mieux.

M. Alexander: Je ne suis pas d'accord avec la réponse du ministre, et je lui demande de communiquer avec Paul Vézina, le directeur de l'assistance sociale pour la région de Peel, selon qui un facteur important qui contribue à grossir les rangs des assistés sociaux, c'est le nombre de gens qui réclament de l'aide pour se tirer d'affaire pendant leur longue attente avant de toucher leur premier chèque d'assurance-chômage. Voilà pour la gouverne du ministre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES CONTRE LE CHÔMAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser maintenant s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Il y a deux ou trois semaines, l'honorable représentant s'est dit inquiet des problèmes qu'éprouve actuellement l'Ontario, et qui se présentent encore une fois parce que le gouvernement a détruit la viabilité du pays. Il nous a dit qu'il ferait une tournée en Ontario pour voir par quels moyens son ministère pourrait le mieux venir en aide à la province. Je lui rappellerai une fois de plus les chiffres du chômage: à St. Catharines, 13 p. 100 de même qu'à Sudbury, Windsor, Kitchener—et la liste est longue.

Étant donné que le ministère de l'Expansion économique régionale en ce moment concentre ses efforts sur la région de Montréal, puis-je savoir quelles mesures précises le ministre prend actuellement pour alléger les difficultés de ces villes ontariennes qui constituent en fait la base industrielle d'une